



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 24 novembre 2017

Date d'affichage : le 24 novembre 2017

Le trente novembre deux mille dix sept, sur convocation en date du 24 novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : André Gauthier, Angélique Duval Hochet, René Leyoudec, Nathalie Flauraud à , Anne-Cécile Segaud, Cécile Defebvre, Michel Gilquin, Jean-Claude Bonhomme, Alain Gail, Magali Girard, Vincent Guichard, Jean Gonnord, Emmanuel Lemerancier,

Pouvoirs : Soizic Leroux donne pouvoir à André Gauthier
Elodie Sabathier donne pouvoir à Emmanuel Lemerancier
Françoise Bouttefort donne pouvoir à Angélique Duval-Hochet
Adeline Deschamps donne pouvoir à Magali Girard
Michel Guillard donne pouvoir à Michel Gilquin
Sandra Puillandre donne pouvoir à Cécile Defebvre
Daniel Lecomte donne pouvoir à René Leyoudec
Ludovic Fouquet donne pouvoir à Jean Gonnord

Absente : Virginie Rolland

Madame Cécile Defebvre est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T

OBJET : Dénomination de l'impasse à la la Lande de Beauchêne

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et impasses. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avec 18 voix pour 4 contre et une abstention, nomme l'impasse : « impasse du chemin jaune » à la Lande de Beauchêne.

La Chapelle-Launay, le 1^{er} décembre 2017

Le Maire
Jacques DALIBERT



Accusé de réception en préfecture
044-214400335-20171130-DE-2017-12-0007-
DE
Date de télétransmission : 06/12/2017
Date de réception préfecture : 06/12/2017